

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 13 mars 2017**

L'An deux mille dix-sept, le lundi 13 mars, à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 18

P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS – E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON – J. BORTOLI - C.  
VAZQUEZ - M. SOILIH - C. RENKLICAY – C. MABANZA - S. GIBERT – S.  
GAUBIER -

Absents excusés représentés : 9

M. GAMIETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QUAROUAGH représenté par C. TAWAB  
KEBAY – Y. BOUKANTAR représenté par F. OGBI - M. AUBRY représentée par S.  
LAATIRISS - M. RAMI représentée par E. ETE - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO  
– G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA – L. HERGAUX représentée par D. ATIG -  
C. M' PIANA représentée par S. GIBERT

Absents : 8

F. NDOMBELE - Y. ITOUA - T. DIAWARA - S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS -  
K. OUKBI - A. LAMOTTE

**Délibération N° DEL-2017-0021 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à la vérification des comptes et examen de la gestion de la Société d'économie mixte d'action pour la revalorisation des déchets et des énergies locales (SEMARDEL) concernant les exercices 2011 et suivants.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment l'article R 241-18,

**Vu** la lettre recommandée, reçue le 16 février 2017, de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France et transmettant à Monsieur le Maire de Grigny les observations définitives de la

